Version approuvée en comité syndical
du 27 mars 2025

EAU DU PAYS DE VERNEUIL

COMITÉ SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL

23 JANVIER 2025

Article L2121-15
du CGCT

Procès-verbal
Comité syndical
23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-huit heures, le comité syndical d'Eau du Pays de Verneuil s'est réuni à la Mairie d'Armentières-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Jean-Etienne MOREL, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis aux délégués titulaires le seize janvier deux mille vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du siège et du lieu de réunion le seize janvier deux mille vingt-cinq.

Délégués présents :

Délégué titulaire	Commune membre	P	A	Pouvoir	Nombre de voix
Jean-Etienne MOREL	Armentières-sur-Avre	X			1
Liliane MORAIN	Armentières-sur-Avre	X			1
Patrice ROULAND	Bâlines	X			1
Max AUFFRET	Bâlines		X		0
Fabrice HERVÉ	Chennebrun	X			1
Serge ADELINE	Chennebrun	X			1
Jonathan CONANEC	Courteilles		X		0
Claude LAINÉ	Courteilles		X		0
Arnaud PAIMBLANC	Gournay-Le-Guérin	X			1
Laurent MERVEILLIE	Gournay-Le-Guérin	X			1
Denis BICHON	Saint Victor-sur-Avre	X			2
Guillaume BICHON	Saint Victor-sur-Avre		X	Denis BICHON	0
Alain RATTIER	Les Barils	X			1
Alain BRUNET	Les Barils	X			1
Jacky ROGER	L'Hosmes		X		0
Éric MERVEILLIE	L'Hosmes		X		0
Laurent DEN HAERINCK	Piseux		X		0
Bruno MALON	Piseux	X			1
Lionel FESSAN	Pullay	X			2
Serge SOUCHAY	Pullay		X	Lionel FESSAN	0
Christophe MARMION	Saint Christophe-sur-Avre	X			1
Jean-Luc BRISSET	Saint Christophe-sur-Avre		X		0
Fabien GOUTTEFARDE	Tillières-sur-Avre		X		0
Joseph KERNEIS	Tillières-sur-Avre	X			1
Patrick BIEBER	Verneuil d'Avre et d'Iton	X			3
Vincent BONTE	Verneuil d'Avre et d'Iton	X			3
Total		16	10		22

Délégué suppléant	Commune membre				
Total					

Récapitulatif	
Présents	16
Pouvoir	2
Voix	22

Le quorum a été constaté à l'ouverture de la séance et avant l'examen de chaque point de l'ordre du jour.

Le comité syndical nomme Madame Liliane MORAIN secrétaire de séance.

Communication du Président

Décisions prises dans le cadre des délégations du comité syndical accordées au Président :

- **Décision n°14/2024** : Décision portant signature d'un devis pour l'acquisition de matériel informatique avec la société EURL Open Services pour un montant de 1 330.67€ HT

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024

Monsieur Jean-Etienne MOREL, Président d'Eau du Pays de Verneuil, soumet à l'approbation du comité syndical le procès-verbal de la séance précédente.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal.

Délibération n°01-2025 : Débat d'Orientation Budgétaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

VU le Règlement Intérieur du Syndicat Intercommunal Eau du Pays de Verneuil approuvé par délibération du 21 mars 2025, et notamment son article 31 qui détaille les conditions dans lesquelles est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires ;

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que le ROB a été transmis à chaque membre du Comité Syndical et qu'il doit donner lieu à un débat.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du Budget Primitif.

Conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) :

- Les orientations budgétaires ;
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- Des informations sur la structure et la gestion de la dette contractée.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre de :

- **Débattre des choix stratégiques** : Les élus échangent sur les priorités budgétaires et les perspectives financières à moyen terme.

- Valider les orientations : Bien que le débat ne donne pas lieu à un vote formel, il engage politiquement les orientations retenues pour l'élaboration du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) relatif à l'exercice 2025 sur la base des éléments détaillés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) annexé à la délibération ;

Interventions :

Laurent MERVEILLIE demande si les baisses de consommation prévues pour l'année 2024 sont globales ou dues à un consommateur industriel.

Jean-Etienne MOREL répond qu'il est encore trop tôt pour avoir une analyse fine de l'évolution des volumes.

Vincent BONTE pense que le renforcement de la relève des compteurs dans le contrat a permis une représentation plus réaliste de la situation.

Patrick BIEBER souligne que c'est un phénomène logique suite à la sensibilisation effectuée auprès des usagers.

Jean-Etienne MOREL indique qu'une analyse sera effectuée avec les services de VEOLIA.

Christophe MARMION estime qu'il y a encore beaucoup d'estimations et explique que certains compteurs n'ont pas été relevés en raison de la présence d'eau dans les citernes, déplorant la situation.

Jean-Etienne MOREL reconnaît qu'il reste des efforts à faire et poursuit en évoquant la nouvelle tarification (une tranche unique à 1 €) et son impact sur la société YABON, qui consomme 60 000 m³/an. Il rappelle les échanges entre le syndicat et le directeur de l'entreprise à ce sujet, ainsi que la crainte de ce dernier face à cette augmentation.

Vincent BONTE et Christophe MARMION rappellent que le prix de l'eau ne semblait pas être un problème pour l'industrie suite aux échanges en 2024.

Jean-Etienne MOREL précise que l'objectif est aussi de provoquer une réaction. Il indique avoir rencontré le directeur général, qui a plaidé pour une pause dans l'augmentation et a sollicité le soutien d'Yves-Marie RIVEMALE, maire de Verneuil. Il rappelle que des efforts conséquents avaient été consentis en matière de prix, mais qu'en parallèle, la société n'a jamais cherché à réduire sa consommation et ses pertes. Il informe également les délégués que la société ne paie que 60 % de la facture d'assainissement, ce qui alourdit l'effort consenti par les collectivités, précisant que cette situation ne pouvait perdurer plus longtemps.

Il propose donc à l'assemblée de réfléchir, pour le budget, à une hausse progressive du prix pour l'industriel, comme détaillé ci-après :

Semestre	Prévisionnel abonnés	PU HT	Volume	Prix HT	Surtaxe annuelle
Semestre n°1 - Année 2025	1€	1€	31 500	31 500€	53 550€
Semestre n°1 - Année 2025	1€	0.70€	31 500	22 050€	
Semestre n°1 - Année 2026	1.05€	0.80€	31 500	25 200€	53 550€
Semestre n°1 - Année 2026	1.05€	0.90€	31 500	28 350€	
Semestre n°1 - Année 2027	1.10€	1€	31 500	31 500€	66 150€
Semestre n°2 - Année 2027	1.10€	1.10€	31 500	34 650€	
Total surtaxe					**173 250€**

Il ajoute qu'un avis juridique sera demandé.

Vincent BONTE propose que VEOLIA fasse également un effort sur le prix de l'eau.

Jean-Etienne MOREL précise qu'un échange a eu lieu avec le SEPASE pour coordonner les réflexions. Le SEPASE envisage un maintien de ses efforts jusqu'en 2026. Le Président propose, en plus de cette progression tarifaire, de participer au financement d'une étude de sectorisation afin de mettre en place un plan d'actions associé à l'effort d'augmentation progressive.

Lionnel FESSAN estime que si les volumes consommés par YABON diminuent, l'impact sur les finances du syndicat sera non négligeable.

Jean-Etienne MOREL répond que même si les volumes baissent, la hausse du prix permettrait un maintien des recettes, tout en favorisant la sobriété.

Vincent BONTE demande comment cela a été prévu au budget.

Jean-Etienne MOREL explique que cela dépendra des orientations que le comité syndical voudra prendre pour l'élaboration du budget.

Lionel FESSAN demande si d'autres entreprises pourraient être concernées.

Jean-Etienne MOREL et Vincent BONTE indiquent qu'à ce jour, aucune autre entreprise ne dépasse les 10 000 m³.

Laurent MERVEILLIE déplore le manque d'actions de l'entreprise ces dernières années.

Lionel FESSAN rejoint Laurent MERVEILLIE dans sa remarque.

Jean-Etienne MOREL souligne que c'est le problème d'une eau peu chère. Il conclut en expliquant qu'une délibération sera proposée au premier semestre à ce sujet, mais que l'objectif final reste l'instauration d'un prix unique, dans le cadre d'une démarche encadrée par une convention.

Patrick BIEBER rappelle que l'entreprise a la volonté d'augmenter sa production, ce qui pourrait entraîner une hausse des volumes à l'avenir.

Jean-Etienne MOREL précise que ce débat s'inscrit dans le cadre de la sobriété et que l'AESN ainsi que la DREAL se préoccupent également des usages, notamment ceux de l'entreprise.

Complément :

Jean-Etienne MOREL informe les délégués que le prochain comité syndical se tiendra au mois de mars pour le vote du budget certainement le 20 mars mais que cela reste à confirmer.

Questions diverses :

Laurent MERVEILLIE demande si le travail sur les impayés avec les communes a été efficace.

Jean-Etienne MOREL remercie les communes et confirme que cela a permis d'éclaircir un certain nombre de situations.

Vincent BONTE demande si le poste d'ileautier est pourvu chez VEOLIA.

Jean-Etienne MOREL répond qu'une agente a été recrutée, mais que l'organisation reste à définir.

Monsieur le Président clôture la séance à 19h15.

La secrétaire de séance,
Liliane MORAIN

Le Président,
Jean-Etienne MOREL